

## DECISION DU MAIRE

Vu la délibération du 11.06.2020, modifiée le 17.09.2020 donnant délégation à Mme le Maire en matière de marchés publics,

Vu la consultation mise en ligne le 29/11/2022 ayant pour objet la recherche d'un maître d'œuvre pour « accord cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre » réfection et entretien de la voirie communale pour les années 2023 à 2026 inclus,

Vu les réponses reçues et suite à l'ouverture des plis en date du 05 janvier 2023 qui a donné les résultats suivants :

CANDIDAT	OFFRE			COMMENTAIRES
	de 0 € HT à 50 000 € HT	de 50 001 € HT à 150 000 € HT	de 150 001 € HT à 350 000 € HT	
CABINET ANDRE Pontarlier	6 %	4.60 %	4.00 %	
CABINET VERDI Dijon	7 %	5.2 %	4.5 %	
CABINET NALDEO Lyon	6.6 %	5.4 %	4.6 %	

Madame le Maire, après avis de la commission finances, décide d'attribuer le marché au cabinet ANDRE selon les modalités ci-dessus.

Villers Le Lac,  
Le 06 janvier 2023.  
Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
025-212503213-20230109-2023-01-06-01-AU  
Date de télétransmission : 09/01/2023  
Date de réception préfecture : 09/01/2023

*Dominique MOLLIER*

